

ASSEMBLÉE NATIONALE13 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1231

présenté par
M. Simon-----
ARTICLE 5

Dans l'alinéa 29 de cet article, après le mot :

« Entretien »,

insérer les mots :

« du vieux fond et vieux bord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « entretien » est imprécis et risque d'engendrer de multiples interprétations et infractions.

En faisant appel à la notion de vieux fond et vieux bord, il est pris en considération l'état originel des milieux aquatiques et les travaux nécessaires au maintien des lieux et au bon fonctionnement.